

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2060)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 89

présenté par
Mme Errante, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« administration »,

les mots :

« autorité administrative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle avec la rédaction retenue au I de l'article 3.